



N° 607

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 19 novembre 2024.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

tendant à la création d'une commission d'enquête pour examiner la nature, les objectifs et les implications du projet Périclès,

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par

M. Aurélien SAINTOUL, Mme Mathilde PANOT, Mme Nadège ABOMANGOLI, M. Laurent ALEXANDRE, M. Gabriel AMARD, Mme Sérgolène AMIOT, Mme Farida AMRANI, M. Rodrigo ARENAS, M. Raphaël ARNAULT, Mme Anaïs BELOUASSA-CHERIFI, M. Ugo BERNALICIS, M. Christophe BEX, M. Carlos Martens BILONGO, M. Manuel BOMPARD, M. Idir BOUMERTIT, M. Louis BOYARD, M. Pierre-Yves CADALEN, M. Aymeric CARON, M. Sylvain CARRIÈRE, Mme Gabrielle CATHALA, M. Bérenger CERNON, Mme Sophia CHIKIROU, M. Hadrien CLOUET, M. Éric COQUEREL, M. Jean-François COULOMME, M. Sébastien DELOGU, M. Aly DIOUARA, Mme Alma DUFOUR, Mme Karen ERODI, Mme Mathilde FELD, M. Emmanuel FERNANDES, Mme Sylvie FERRER, M. Perceval GAILLARD, Mme Clémence GUETTÉ,

M. David GUIRAUD, Mme Zahia HAMDANE, Mme Mathilde HIGNET, M. Andy KERBRAT, M. Bastien LACHAUD, M. Abdelkader LAHMAR, M. Maxime LAISNEY, M. Arnaud LE GALL, M. Antoine LÉAUMENT, Mme Élise LEBOUCHER, M. Aurélien LE COQ, M. Jérôme LEGAVRE, Mme Sarah LEGRAIN, Mme Claire LEJEUNE, Mme Murielle LEPVRAUD, Mme Élisa MARTIN, M. Damien MAUDET, Mme Marianne MAXIMI, Mme Marie MESMEUR, Mme Manon MEUNIER, M. Jean-Philippe NILOR, Mme Sandrine NOSBÉ, Mme Danièle OBONO, Mme Nathalie OZIOL, M. René PILATO, M. François PIQUEMAL, M. Thomas PORTES, M. Loïc PRUD'HOMME, M. Jean-Hugues RATENON, M. Arnaud SAINT-MARTIN, Mme Ersilia SOUDAIS, Mme Anne STAMBACH-TERRENOIR, M. Aurélien TACHÉ, Mme Andrée TAURINYA, M. Matthias TAVEL, Mme Aurélie TROUVÉ, M. Paul VANNIER,
députés et députées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Le 19 juillet 2024, le journal *l'Humanité* dévoilait les contours du « projet Périclès », orchestré par un milliardaire français et ses proches. Se présentant comme un plan stratégique détaillé, le projet *Périclès* (pour Patriotes Enracinés Résistants Identitaires Chrétiens Libéraux Européens Souverainistes) vise à infiltrer tous les échelons du pouvoir en France. Élaboré à la manière d'un *business plan*, il propose de déployer environ 150 millions d'euros sur dix ans pour financer des initiatives alignées avec les intérêts de la droite libérale-conservatrice et de l'extrême droite. Les principaux objectifs du projet *Périclès* incluent la victoire idéologique, électorale et politique de l'extrême droite dans notre pays, en promouvant les idées conservatrices et en sapant tous les principes républicains, en formant les candidats des partis de droite et d'extrême droite pour les élections ainsi qu'en préparant une réserve « d'hommes de pouvoir prêts à servir à tous les postes clés (cabinets, structures parapubliques, haute administration) ».

Pour atteindre ces objectifs, le projet *Périclès* cherche à influencer divers secteurs, notamment les médias, les réseaux sociaux, les *think tanks* et les organismes internationaux. Le projet prévoit la création de baromètres sociétaux pour diffuser massivement dans les médias des résultats favorables à ses idées. Il affirme avoir d'ores et déjà établi des « partenariats » avec l'*Ifop* et rencontré plusieurs médias. En outre, le projet prévoit le lancement d'une « école » pour former les futurs maires et le développement d'un *think tank* destiné à devenir le premier centre d'influence de la droite en France.

Cette stratégie comprend par ailleurs un levier judiciaire visant à l'ouverture d'actions ciblées pour influencer les politiques publiques contre « l'islamisme, l'immigration, l'attaque à la liberté d'expression et la théorie du genre ». Selon *l'Humanité*, le projet *Périclès* prévoit ainsi la création d'un collectif d'avocats et d'une association capable d'agir, cherchant à engager au moins 20 procédures par an pour « changer le camp de la peur ». Aussi, les auteurs du projet *Périclès* se vantent déjà de travailler avec l'Institut Thomas-More, le collectif Justitia et par là même d'influents avocats, candidats pour des partis comme *Les Républicains* et le *Rassemblement national* aux élections législatives.

Ce projet soulève de graves préoccupations démocratiques. L'ampleur de l'influence médiatique, politique, financière et organisationnelle du

projet *Périclès* menace la transparence et l'équité des processus électoraux en France. L'action militante et collective pour faire triompher ses idées est indispensable à la vie démocratique mais il ne peut s'agir d'une action clandestine subventionnée par un mécène unique et occulte. La tentative de concentrer le pouvoir entre les mains de quelques individus alignés idéologiquement avec le projet *Périclès*, ainsi que l'utilisation de techniques agressives pour discréditer les idées adverses et les lois de la République, mettent en péril les principes fondamentaux de notre démocratie. En réponse à ces inquiétudes, nous déposons une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire pour examiner en profondeur la nature, les objectifs, et les implications de ce projet, afin de garantir la protection de nos institutions.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique

En application des articles 137 et suivants du Règlement de l’Assemblée nationale, est créée une commission d’enquête de trente membres chargée d’examiner la nature, les objectifs et les implications du projet Périclès.